

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 26 juin 2024

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2024/DELIB/026

Objet :
*Procédure d'appel
d'offres marché 2024-
01 relatif à la
requalification de
l'Avenue du Mont-
Ventoux, rond-point
des Amandiers et
Chemin Battu :
Attribution du marché*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA ayant donné procuration à Sylvette GILL, Martine KOENIGUER ayant donné procuration à Chantal BERGEL, Gérard THON ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Isabelle LATARD ayant donné procuration à Liliane DIAZ et Jean-François NORMANI ayant donné procuration Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Elvire TEOCCHI et Christophe LACROIX.

**Considérant la désignation de Madame Christine WINKELMANN,
comme secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Dans la continuité de sa politique de requalification urbaine et notamment des voiries, la commune entend poursuivre ce programme sur l'avenue du Mont-Ventoux, le Rond-point des Amandiers et le chemin Battu. Il s'agit d'un axe très passant, permettant d'éviter la circulation en cœur de village et desservant trois écoles de la commune, tant par véhicule que par cheminement piétonnier. Or la voirie est très dégradée tandis que le cheminement piéton n'est pas accessible voire dangereux. et les espaces jouxtant l'école des Amandiers pas assez sécurisés.

Les travaux permettront une requalification complète visant à l'amélioration de la circulation des véhicules (avec notamment la refonte du carrefour) et du stationnement.
Un important volet paysager et de verdissement est également prévu dans ce projet.

Eu égard au coût estimatif de l'opération et afin d'assurer le respect des principes de libre accès à la commande publique et de mise en concurrence des entreprises, la commune a utilisé la procédure d'appel d'offres ouvert telle que définie à l'article L 2123-1 du Code de la Commande publique pour la désignation des entreprises susceptibles de réaliser ces travaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-21,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le budget primitif de la Commune,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 juin 2024,

Le Marché à Procédure Adaptée - MAPA n°2024-01 « Requalification de l'avenue du Mont-Ventoux et de l'entrée de ville sud-est à Camaret-sur-Aigues (84850) » est divisé en 4 lots.

La date limite de remise des offres était fixée au 31 mai 2024 à 12h00.

L'ouverture des plis s'est déroulée ce même jour.

L'analyse technique et financière, réalisée par le cabinet C2i Conseil, a été présentée en commission d'appel d'offres le 11 juin 2024.

Il ressort que les offres suivantes ont été retenues par avis de la commission d'appel d'offres :

- Lot 1 : Terrassements-Voirie-Réseaux humides
Groupement BRAJA VESIGNE / TPR pour un montant de 415.261,00€ HT pour la tranche ferme
24.641,50€ HT pour la tranche optionnelle
- Lot 2 : Génie civil pour éclairage et vidéo
Société BRAJA VESIGNE pour un montant de 44.920,00 € HT
- Lot 3 : Revêtement qualitatif et mobilier
Groupement Sols Vallée du Rhône / SMF pour un montant de 202.269,00€ HT pour la tranche ferme
22.724,25€ HT pour la tranche optionnelle
- Lot 4 : Aménagements paysagers
Société SRV BAS MONTEL pour un montant total de 80.852,40€ HT.

Conformément au Code de la Commande publique et au Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à attribuer chacun des lots du Marché à Procédure Adaptée - MAPA n°2024-01 « Requalification de l'avenue du Mont-Ventoux et de l'entrée de ville sud-est à Camaret-sur-Aigues (84850) » et à signer tout document afférent à l'exécution de ce marché à destination des candidats retenus.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23 (immobilisation en cours), article 2315 (installations, matériel et outillage technique) du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire

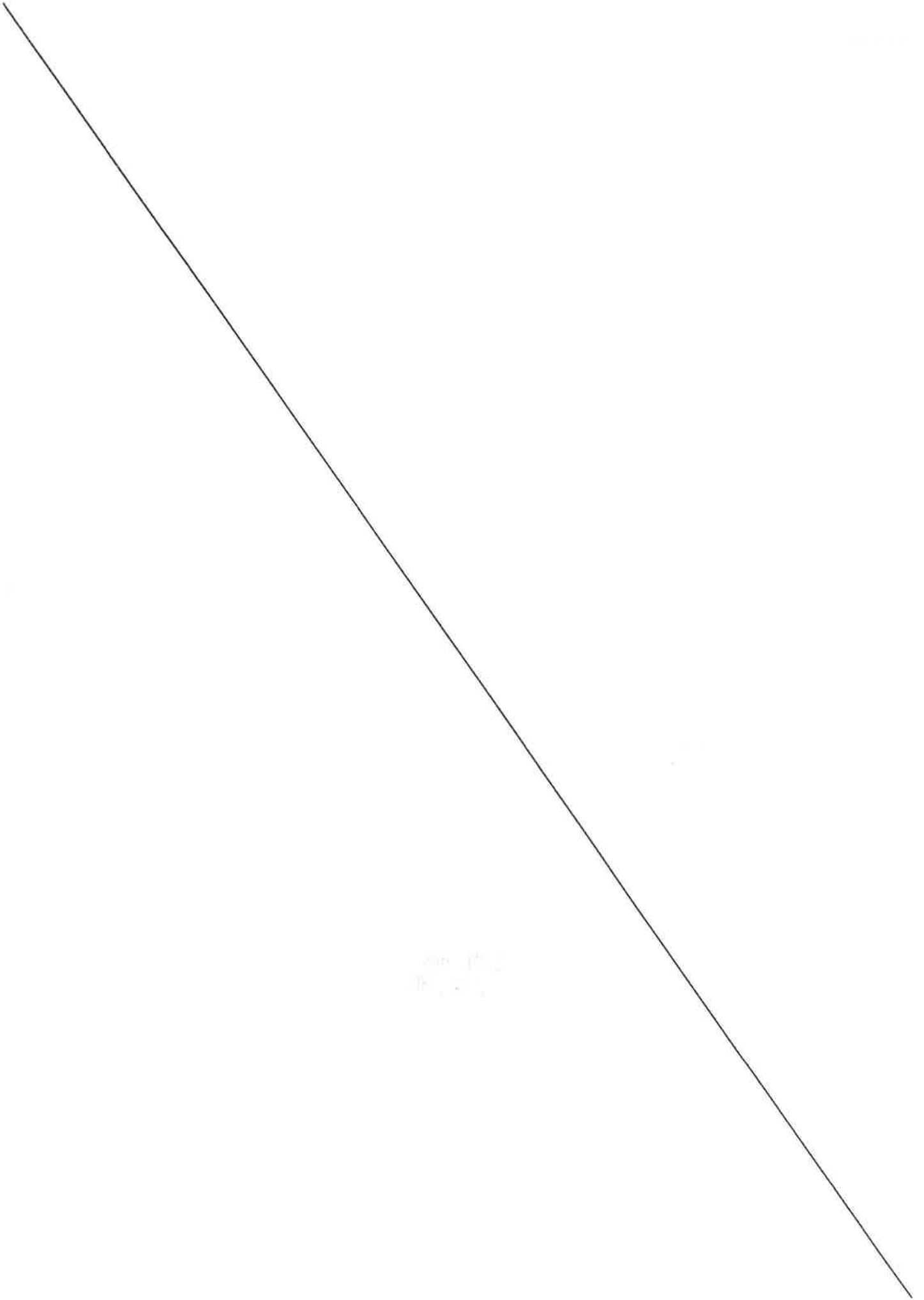


Christine WINKELMANN,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Winkelmann", written over a rectangular stamp area.



Publié sur le site de la commune le : - 2 JUL. 2024
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 2 JUL. 2024
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



200 100
100 200